

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL  
D'ÉLECTRIFICATION  
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL**

**Extrait du registre des délibérations du  
Bureau syndical**

**Réunion du vendredi 31 janvier 2025**

Date de convocation : 20 décembre 2024	Nombre de membres	{ présents : 12 absents : 8}
Nombre de membres en exercice : 20		
Date d'affichage : 14 février 2025		

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 12      Voix CONTRE : 0      Abstentions : 0      – Décision n° B2025-10

**OBJET : Groupement de commandes pour l'achat de bornes de recharge  
à haute puissance**

L'an DEUX MIL VINGT CINQ, le TRENTE-ET-UN du mois de JANVIER, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. Jean-Luc FOURRÉ, Vice-président, suite à une convocation du 20 décembre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVEAGE, Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe BERTAUD et Sylvain LESPINASSE, Mmes Mariette ADOLPHE et Marcelle LYONNET, MM. Jean-Paul GOUSSARD et Franck PETITFILS.

ÉTAIT ABSENT : M. Julien DURESSAY.

M. Denis ROUYER est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

∅ ∅

M. FOURRÉ rappelle que, dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de la Nouvelle-Aquitaine, auquel adhère le SDEER depuis 2018, le syndicat Territoire d'énergie Lot-et-Garonne (TE 47) avait initié en 2022 le lancement d'un marché d'achat conjoint, de fourniture, de pose et de maintenance de bornes de recharge de véhicules électriques à haute puissance.

M. FOURRÉ ajoute que, par délibération du 22 mars 2022, le Bureau avait donné mandat au Président pour engager le SDEER dans ce marché. Le 15 avril 2022, TE 47 a approuvé le

projet de marché public avec l'entreprise SOGETREL. Ce marché arrive à son terme le 15 mai 2025.

M. FOURRÉ explique que TE 47 propose aux syndicats membres du Groupement de commandes de relancer une consultation sur le même modèle que le précédent marché.

M. FOURRÉ rappelle que le SDEER pourrait être intéressé par l'installation de quelques bornes de recharge à haute puissance en Charente-Maritime, sous sa maîtrise d'ouvrage, pour répondre aux besoins, attentes et opportunités ; il propose au Bureau de se prononcer sur l'engagement du SDEER dans ce marché.

23 20

LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Donne mandat à M. le Président pour engager le SDEER dans le marché d'achat de fourniture et pose de bornes de recharge de véhicules électriques qui lui a été présenté, lancé par TE 47 dans le cadre du Groupement de commandes des syndicats d'énergies de Nouvelle-Aquitaine, tel qu'initié en mars 2022 ;

2 - Donne mandat à M. le Président, M. le directeur ou M. le directeur-adjoint du SDEER pour signer tous ordres de services à donner en application de ce marché.

*Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.*

*Le Président,  
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,  
Denis ROUYER,  
Vice-président*